**5591 - Projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2005**

**5740 - Projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2006**

**5891 - Projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2007**

**\***

Le **compte général de l’exercice 2005** se présente comme suit:

**A.– *Recettes et dépenses courantes et en capital***

I. Recettes 6.629.300.041,33

II. Dépenses 7.323.614.341,79

III. Excédent de dépenses 694.314.300,46

IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital -464.287.170,17

**B.– *Recettes et dépenses pour ordre***

I. Recettes pour ordre 3.175.815.739,19

II. Dépenses pour ordre 3.168.921.951,32

III. Excédent de recettes pour ordre 6.893.787,87

IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 33.357.693,10

**C.– *Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l’Etat***

I. Recettes 2.195.425.498,03

II. Dépenses 2.670.527.852,53

III. Excédent de dépenses 457.102.354,50

IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.172.052.495,89

\*

Le **compte général de l’exercice 2006** se présente comme suit:

**A.– *Recettes et dépenses courantes et en capital***

I. Recettes 8.391.951.069,69

II. Dépenses 8.140.188.962,10

III. Excédent de recettes 251.762.107,59

IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital -212.525.611,32

**B.– *Recettes et dépenses pour ordre***

I. Recettes pour ordre 3.702.519.174,55

II. Dépenses pour ordre 3.700.303.733,35

III. Excédent de recettes pour ordre 2.215.441,20

IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 35.573.134,30

**C.– *Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l’Etat***

I. Recettes 3.216.723.587,57

II. Dépenses 2.822.478.435,33

III. Excédent de recettes 394.245.152,24

IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.566.297.648,13

\*

Le **compte général de l’exercice 2007** se présente comme suit:

**A.– *Recettes et dépenses courantes et en capital***

I. Recettes 8.735.747.092,86

II. Dépenses 8.284.160.765,42

III. Excédent de recettes 451.586.327,44

IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital 239.061.264,86

**B.– *Recettes et dépenses pour ordre***

I. Recettes pour ordre 4.307.056.629,55

II. Dépenses pour ordre 4.316.926.354,49

III. Excédent de recettes pour ordre 9.869.724,94

IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 25.703.409,36

**C.– *Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l’Etat***

I. Recettes 2.761.658.371,70

II. Dépenses 2.751.593.049,01

III. Excédent de recettes 10.065.322,69

IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.576.362.970,82

\*

Les **dépenses courantes et en capital** dépassent en 2005 de 4,49%, en 2006 de 6,7% et en 2007 de 3,17% le total des dépenses prévues. En valeur absolue, cet écart correspond à 314,4 millions d’euros en 2005, à 510,9 millions d’euros en 2006 et à 254,7 millions d’euros en 2007.

Par rapport au compte général de l’exercice précédent, la **progression des dépenses courantes et en capital** a été :

en 2005 de 6,31% ;

en 2006 de 11,15% ;

en 2007 de 1,77%.

**Les fonds spéciaux**

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l’Etat pour l’exercice 2005, la Cour des comptes constate une diminution de 31,7 % de leurs avoirs au courant de l’exercice 2005 (-15,31 en 2004).

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l’Etat pour l’exercice 2006, la Cour des comptes constate une augmentation de 12,79 % de leurs avoirs au courant de l’exercice 2006. Au cours de l’exercice 2006, des emprunts au total de 532 millions d’euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes.

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l’Etat pour l’exercice 2007, la Cour des comptes constate une diminution de 0,55 % de leurs avoirs au courant de l’exercice 2007. Au cours de l’exercice 2007, le produit des emprunts d’un montant total de 200 millions d’euros a été crédité sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l’ordre de 14,03%.